

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
Séance du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le  
ID : 076-257604512-20240404-D2024\_15-DE

N° ordre de passage : 15  
N° annuel : D2024-15

Mise en ligne le 09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 31

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Sébastien EMO, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ

Absents : M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Excusés : M. Jean Christophe DALLE, Mme Martine PORET, Mme ROUSSEL Mathilde, Mme Magalie WENDLING

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation :  
26/03/2024

**RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le projet de contrat de la Caisse d'Épargne Normandie,

Il est procédé au vote à 19h35.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, prend les décisions suivantes :**

**Article 1 :**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le SMBV Dun Veules décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 euros dans les conditions suivantes :

- |   |  |
|---|--|
| • Montant :                               | 100 000 euros  |
| • Durée                                   | 12 mois  |
| • Taux d'intérêt :                        | €str + marge de 1.30%  |
| • Périodicité de facturation des intérêts | Mensuelle  |
| • Paiement des intérêts                   | Chaque mois civil par débit d'office   |
| • Frais de dossier                        | Exonération  |
| • Commission d'engagement                 | 150 euros  |
| • Commission de mouvement                 | Exonération  |
| • Commission de non-utilisation           | 0.30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ; périodicité identique aux intérêts |

**Article 2 :**

Le comité syndical autorise le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Normandie.

**Article 3 :**

Le comité syndical autorise le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la caisse d'épargne Normandie.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

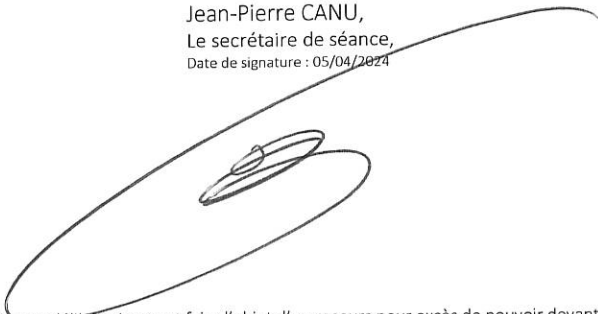
Publié le

ID : 076-257604512-20240404-D2024\_15-DE

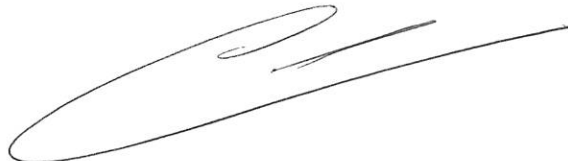
Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,  
Le secrétaire de séance,  
Date de signature : 05/04/2024



Philippe DUFOUR,  
Président du SMBV Dun Veules  
Date de signature : 05/04/2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)